



usage des jeux et consoles vidéo hors cadre familial

Par **mymysouris**, le **09/11/2008** à **19:27**

Bonjour,

J'ai le projet d'ouvrir une salle de jeux vidéos, non pas en réseau mais sur console. Mon idée était de mettre à disposition des consoles et des jeux vidéos sur réservation en louant à l'heure le temps de présence. Je m'inquiète des droits d'auteur et de diffusion qui seraient applicables dans ce cas car la charte d'usage de jeux et consoles fait état d'un usage dans le cercle familial uniquement, interdisant un usage public et commercial des jeux. Je ne pense pas que mon projet intéresserait Sony... au point qu'il signerait un contrat spécial avec moi et je n'ai pas le moindre argent à mettre dans une négociation de droits. Est-ce vraiment impossible à envisager ? Un statut d'association loi 1901 ou de club permettrait-il de détourner ce problème ? merci pour toute information que vous auriez à me faire parvenir.

Par **piero**, le **02/12/2008** à **20:51**

bonjour

je suis à la recherche de cette réponse aussi, je pense qu'il faut s'adresser peut-être aux fabricants de consoles et aux éditeurs de jeux. Les questionnés de manière à connaître leurs intentions sur ce marché. Mais au-delà de ça, il y a le problème de technique pour limiter le temps. Je vous apporte pas de réponse à vos questions mais si vous avez des réponses aussi sur le sujet ou que j'en ai de mon côté je vous les communiquerais via ce site.

merci et à bientôt

cordialement

piero